

Département de La Manche

Plan Local d'Urbanisme
Infracommunautaire

Douve-Divette

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

3.2.7.a. Commune de Teurthéville-Hague

Planche n° 1

Echelle : 1/7500e

0

150

300 m

Arrêt de projet

leCotentin

Zones urbaines

Ua

- Zone urbaine correspondant aux zones d'habitat (centre-bourg, hameaux principaux)

Uac

- Zone urbaine correspondant à un tissu mixte avec l'accueil privilégié de commerces

Ud

- Zone spécifique au Ministère des Armées

Ue

- Zone urbaine à vocation de services et d'équipements

Ux

- Zone urbaine dédiée à l'accueil d'activités économiques existantes

Uxc

- Zone urbaine dédiée à l'accueil d'activités économiques commerciales existantes

Zones à urbaniser

1AUu

/ 2AUu - Zone à urbaniser à court/long terme à vocation d'habitat

1AUe

- Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipement

1AUx

- Zone à urbaniser à court terme à vocation économique

Zone agricole

A

- Zone agricole générale

Zones naturelles

N

- Zone naturelle générale

Ne

- Zone naturelle accueillant des équipements publics

Ni

- Zone naturelle accueillant une vocation de tourisme ou de loisirs

Nx

- Zone naturelle accueillant des activités économiques

Nzh

- Zone naturelle relative aux parcelles concernées par des zones humides

Prescriptions surfaciques

Éléments de patrimoine présentant une qualité architecturale, urbaine et paysagère identifiés en application de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Marge de recul imposée par la Loi Barnier au titre de l'article L.111-6 du code de l'urbanisme

Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL) identifié en application de l'article L.151-13 du code de l'urbanisme

Espace classé en Espace Boisé Classé (EBC)

Périmètre portant une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Emplacements réservés

Prescriptions linéaires

Linéaires commerciaux délimités au titre de l'article L.151-16 du code de l'urbanisme

Linéaires bocagers identifiés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

Sentiers piétonniers identifiés au titre de l'article L.151-38 du code de l'urbanisme

Éléments de bâtis et urbains identifiés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Prescriptions ponctuelles

Éléments de bâtis et urbains identifiés en application de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Bâtiments pouvant faire l'objet de changement de destination au titre de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme

Autres éléments de légende

Cours d'eau

Contour de la commune

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés © 2023

